



No de résolution  
ou annotation

## PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE PAPINEAU



Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le vendredi 18 novembre 2022 à 18 h, à la salle communautaire au 849, chemin du Tour-du-Lac, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs.

### Sont présents :

Chantal Crête	Anik Bois	Manon Bastien Couturier
Gilles Ladouceur	Don Saliba	Jocelyn Martel

La directrice générale, Louise Sisle, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

Le maire, monsieur Jean-Paul Descoeurs est présent à la salle du conseil.

Les membres du conseil sont présents et il y a quorum.

---

### L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

Ouverture de la séance.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Abrogation du règlement numéro 528-2022 relatif à une dépense et un emprunt de 1 960 117 M\$ pour effectuer l'aménagement intérieur d'un bâtiment qui servira d'hôtel de ville et de centre multifonctionnel de la Municipalité de Lac-Simon.
3. Autorisation – Avis de motion et dépôt du règlement numéro 529-2022 relatif à une dépense et un emprunt de 2.5 M\$ pour effectuer l'aménagement intérieur d'un bâtiment qui servira d'hôtel de ville et de centre multifonctionnel de la Municipalité de Lac-Simon.
4. Autorisation – Demande d'un emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins de la Petite-Nation.
5. Autorisation – Mandat de services professionnels – Formation PG Solution.
6. Embauche d'un étudiant à titre de préposé aux loisirs pour la saison hivernale 2022-2023.
7. Autorisation – Mandat services professionnels – Groupe Hémisphères inc.
8. Période de questions.
9. Levée de la séance.

---

La directrice générale et secrétaire-trésorière atteste avoir transmis l'avis de convocation et l'ordre du jour aux membres du conseil. Tous les membres du conseil sont présents et renoncent à invoquer le défaut d'accomplissement des formalités de convocation prévue au Code municipal du Québec.

La séance extraordinaire ouvre à 19 h 05.

1.

**411-11-2022**  
**Adoption de l'ordre du jour**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres sont présents, la conseillère Mme Chantal Crête demande d'ajouter à l'ordre du jour au point 2 - **Abrogation du règlement numéro 528-2022** relatif à une dépense et un emprunt de 1 960 117 M\$ pour effectuer l'aménagement intérieur d'un bâtiment qui servira d'hôtel de ville et de centre multifonctionnel de la Municipalité de Lac-Simon, de modifier le point 4 - **Autorisation – Augmentation de la marge crédit par Demande d'un emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins de la Petite-Nation** et le point 6 - **Fin de contrat – Employé numéro 03-0052 par Embauche d'un étudiant à titre de préposé aux loisirs pour la saison hivernale 2022-2023** de l'ordre du jour;



No de résolution  
ou annotation

**Il est proposé par Madame Chantal Crête  
Et résolu**

**QUE** l'ordre du jour soit modifié et soit adopté.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2.**

**412-11-2022**

**Abrogation du règlement numéro 528-2022 relatif à une dépense et un emprunt de 1 960 117 M\$ pour effectuer l'aménagement intérieur d'un bâtiment qui servira d'hôtel de ville et de centre multifonctionnel de la Municipalité de Lac-Simon**

**CONSIDÉRANT** le règlement numéro 528-2022 relatif à une dépense et un emprunt de 1 960 117 M\$ pour effectuer l'aménagement intérieur d'un bâtiment qui servira d'hôtel de ville et de centre multifonctionnel de la Municipalité de Lac-Simon;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Madame Anik Bois  
Et résolu**

**QUE** le Conseil de la Municipalité de Lac-Simon abroge le règlement numéro 528-2022 relatif à une dépense et un emprunt de 1 960 117 M\$ pour effectuer l'aménagement intérieur d'un bâtiment qui servira d'hôtel de ville et de centre multifonctionnel de la Municipalité de Lac-Simon.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**3.**

**Autorisation – Avis de motion et dépôt du règlement numéro 529-2022 relatif à une dépense et un emprunt de 2.5 M\$ pour effectuer l'aménagement intérieur d'un bâtiment qui servira d'hôtel de ville et de centre multifonctionnel de la Municipalité de Lac-Simon**

**AVIS DE MOTION** est donné par la conseillère Manon Bastien Couturier à l'effet qu'un règlement d'emprunt autorisant une dépense et un emprunt de 2,5 M\$ pour effectuer l'aménagement intérieur d'un bâtiment qui servira d'hôtel de ville et de centre multifonctionnel de la municipalité de Lac-Simon.

Un projet de règlement est déposé en même temps que l'avis de motion et est disponible pour consultation.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**4.**

**413-11-2022**

**Autorisation – Demande d'un emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins de la Petite-Nation**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit soumettre l'ensemble des dépenses admissibles au projet et que les travaux doivent être terminés pour effectuer une reddition de compte afin de s'assurer que le versement de la subvention de la TECQ 2019-2023 puisse être versé le 15 mars 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux d'amélioration énergétique pour le bâtiment sis au 544, chemin du Tour-du-Lac se sont terminés au mois d'octobre 2022 et que tous les documents ont été déposés auprès du MAMH le 18 octobre 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a transmis la résolution n° 375-10-2022 de la séance extraordinaire du 18 octobre 2022 concernant la programmation PGAMR – contribution gouvernementale du MAMH;

**CONSIDÉRANT QU'**un emprunt temporaire est requis auprès de la Caisse Desjardins de la Petite-Nation pour un montant de 1 034 218 \$, représentant l'enveloppe allouée par la lettre du MAMH du 20 juin 2022 dans le cadre du programme TECQ pour la période de 2019-2023 afin de soutenir les dépenses à payer;



No de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu la confirmation de l'acceptation de sa programmation le 26 octobre dernier et qu'elle recevra 80 % du montant d'ici le 30 mars 2023 dans le cadre du programme TECQ pour la période 2019-2023;

**CONSIDÉRANT QUE** le prêt sera remboursé à la Caisse Desjardins de la Petite-Nation lorsque la Municipalité recevra les subventions liées au programme TECQ pour la période 2019-2023;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur  
Et résolu**

**QUE** le Conseil autorise la directrice générale, Mme Louise Sisle et Jean-Paul Descoeurs, maire à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents relatifs à une demande d'emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins Petite-Nation pour un montant de 1 034 218 \$.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

5.

**414-11-2022  
Autorisation – Mandat de services professionnels – Formation PG Solutions**

**CONSIDÉRANT** la surcharge de travail au service de l'administration;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice générale de procéder à une formation professionnelle pour effectuer les conciliations bancaires pour l'année 2022;

**CONSIDÉRANT** la réception d'une offre de services professionnels pour une formation conciliation et comptabilité Méga par la firme PG Solutions, au montant de 1 216 \$ (toutes taxes en sus);

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba  
Et résolu**

**QUE** le Conseil autorise la directrice générale à libeller un chèque au montant de 1 216 \$ (toutes taxes en sus) pour mandater la firme PG Solutions pour une formation d'une séance de 3,5 heures pour une formation demi-journée à distance;

**ET QUE** cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-13000-454.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

6.

**415-11-2022  
Embauche d'un étudiant à titre de préposé aux loisirs pour la saison hivernale 2022-2023**

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur des Travaux publics recommande l'embauche de l'employé numéro 03-0052 à titre d'étudiant pour une période de 16 semaines, soit du 21 novembre 2022 au 11 mars 2023, à raison de 35 h/semaine, au salaire de 16,11 \$/h;

**POUR CES MOTIFS :**

**Il est proposé par Madame Anik Bois  
Et résolu**

**QUE** le Conseil accepte la recommandation du directeur des Travaux publics à procéder à l'embauche de l'employé numéro 03-0052 à titre d'étudiant, pour une période de 16 semaines au salaire de 16,11 \$/heure à raison de 35 heures semaine;

**ET QUE** cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-32000-141.

**ADOPTÉE à l'unanimité**



No de résolution  
ou annotation

7.

**416-11-2022**

**Autorisation – Mandat services professionnels – Groupe Hémisphères inc.**

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite aux recommandations de Me Nério De Candido de son intention de mandater une firme professionnelle, la firme Groupe Hémisphère afin de présenter un « complément d'expertise » en matière de milieux humides dans le dossier de Cour supérieure 550-17-011215-199;

**CONSIDÉRANT** la réception de l'offre de services no 20222049 pour effectuer un complément d'expertise sur la présence de milieux humides par le Groupe Hémisphères inc. pour les lots 5 698 464 et 5 697 132 du Cadastre du Québec au montant de 5 670 \$ (toutes taxes en sus);

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Monsieur Jocelyn Martel  
Et résolu**

**QUE** le Conseil mandate la firme Groupe Hémisphères inc. pour la conception d'un complément d'expertise pour les lots 5 698 464 et 5 697 132 pour le dossier de cour 550-17-011215-199, au montant de 5 670 \$ (toutes taxes en sus) pour des services professionnels;

**ET QUE** cette dépense nette soit imputée au poste budgétaire 02-32000-640.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

8.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Il n'y a personne qui assiste à la séance.

9.

**417-11-2022**

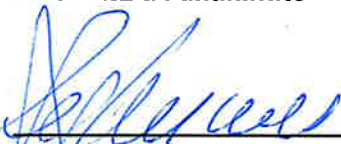
**Levée de la séance**

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba**

**Et résolu**

**QUE** la séance soit et est levée à 19 h 21.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

  
Jean-Paul Descoeurs  
Maire

  
Louise Sísia  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière